

Journées AGiR

Conférences | Expo | Visites techniques | Networking

REIMS

du 24 au 26 juin

2025

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE



Les Journées AGIR 2025 réuniront les professionnels de la mobilité à Reims du 24 au 26 juin autour d'un évènement attractif :

- Un cycle de conférences sur des thèmes d'actualité de la mobilité
- Une exposition réunissant plus de 120 entreprises
- Des visites techniques autour des réalisations et projets de mobilité du Grand Reims
- Des moments conviviaux de networking et d'échanges, 1 400 participants en 2024

L'Expo se déroulera les 25 et 26 juin au Parc des Expositions de Reims, elle vous permettra de :

- Rencontrer les acheteurs des collectivités et des entreprises de transport public
- Constituer, développer ou consolider votre réseau
- Rejoindre les 120 entreprises leaders du secteur de la mobilité déjà présentes aux Journées AGIR

DOSSIER DE RÉSERVATION :

Société exposante :

Enseigne :

Nom sous lequel vous souhaitez apparaître dans les supports de communication

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Responsable et signataire du dossier :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

Portable :

Mail :

Responsable du Stand : *(Si différent du responsable du dossier)*

Le responsable du stand recevra toute la communication relative à la préparation de l'évènement.

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél : Portable :

Mail :

Coordonnées de facturation :

Société :

Adresse :

(Si différente de la société exposante)

Code postal :

Ville :

Pays :

SIRET :

N° TVA *(pour les exposants UE)* :

Contact de facturation :

Tél :

Mail :

Le cas échéant, votre numéro de commande interne :

Réservation de stand(s)

Stand(s) de 9m² à 3 650 € H.T

Stand(s) de 12m² à 4 600 € H.T.

Stand(s) de 18 m² à 6 900 € H.T.

Indiquer le nombre de stands

Réservation de badge(s)

(1 badge compris par stand 9m² ou 12m² réservé et 2 badges par stand de 18m²)

Badge(s) supplémentaire(s) à 270 € H.T.

Indiquer le nombre de badges

Cochez le nombre de cases en fonction du nombre de badges demandés :



Compris 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

Chaque représentant de l'exposant doit être muni d'un badge.

Celui-ci donne accès au salon, aux conférences, aux déjeuners des 25 et 26 juin et aux soirées des 24 et 25 juin 2024.

Réservation d'espace(s) pour véhicule(s) *(si un stand est réservé)*

Réservation pour l'exposition de véhicules dans le hall (un accès électrique inclus)

Espace(s) d'exposition à 2 100 € H.T. par véhicule de – de 10m

Espace(s) d'exposition à 2 400 € H.T. par véhicule compris entre 10m et 13m

Indiquer le nombre de véhicules

L'OFFRE DE REX EXPOSANTS (EN PLUS D'UNE RÉSERVATION DE STAND) :

Les Retours d'expériences des exposants : 1 700 € H.T.

Je souscris

Retour d'expérience des exposants à 1 700 € H.T.



Les Retours d'expériences des exposants (REX exposants) sont des interventions de 20 mn proposées aux exposants sur un espace dédié sur l'Expo des Journées AGIR. Il permet une prise de parole de l'exposant ou de ses clients autour d'une expertise, d'une expérience ou d'une innovation.

Pourquoi participer aux retours d'expériences des Exposants ?

- 1. Une solution de communication packagée pour vous donner plus de visibilité pendant les Journées AGIR**
- 2. Une offre ouverte à tous les Exposants, sous réserve de places disponibles**
- 3. Un espace "clé en main" sur le Salon dédié et équipé pour vos Interventions**
- 4. Une promotion assurée dans les outils de communication* des Journées AGIR**

Le nombre de créneaux ouverts aux REX exposants est limité et les partenaires OR, ARGENT et BRONZE sont prioritaires pour en bénéficier.

L'OFFRE PACK COMMUNICATION (EN PLUS D'UNE RÉSERVATION DE STAND) :

Nous vous proposons d'augmenter votre visibilité sur le site des Journées AGIR en ajoutant des liens et documents qui amélioreront votre attractivité auprès des visiteurs du site et de l'Expo :

- Complément de la présentation de votre entreprise avec un texte supplémentaire
- Redirection vers une source externe de votre choix via un lien cliquable
- Ajout d'un visuel de votre choix
- Ajout d'une vidéo en ligne (Youtube ou MP4)

The screenshot shows the AGIR TRANSPORT website layout. On the left is the company logo and contact information. The main content area includes a text block about the organization, a link to the event page, a graphic for the 2024 event, and a video player for '170 FORMATIONS'. Red arrows point from the text block to 'Texte supplémentaire', from the link to 'Lien cliquable', from the graphic to 'Visuel divers', and from the video player to 'Vidéo'.

Texte supplémentaire à 100 € H.T.

Lien cliquable à 150 € H.T.

Visuel divers à 200 € H.T.

Vidéo à 200 € H.T.

Pack Communication complet à 500 € H.T.

Indiquer 1 devant l'option(s) souhaitée(s)

RÉCAPITULATIF ET VALIDATION DE VOTRE COMMANDE :

	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
Stand(s)		
Badge(s)		
Véhicule(s)		
Retour d'expérience		
Pack Communication		
	TOTAL H.T.	
	TVA (20%)	
	TOTAL T.T.C.	

Pour que la réservation soit validée, un acompte de 2/3 du montant T.T.C. est demandé à la réservation, soit € T.T.C. Le règlement du solde s'effectuera au plus tard le 23 avril 2025.

Le règlement s'effectuera soit par chèque, soit par virement bancaire (voir règlement de l'exposition en dernière page).

Nom : Prénom :

Fonction :

Date :

Signature obligatoire précédée de la mention « bon pour accord »

Cachet de la société obligatoire

Document à retourner *dans son intégralité* à al.bourgain@agir-transport.org

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition dont un exemplaire est en dernière page du dossier. Ce bon de commande m'engage définitivement à régler la totalité de la facture émise par AGIR Transport. J'accepte de recevoir par mail des informations de l'organisateur.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

1. Organisateur

AGIR Transport
23 rue Daviel - 75013 PARIS
Siret : 539 537 886 00035
Tél : 01 84 83 04 82
Mail : info@agir-transport.org

2. L'évènement

Journées AGIR 2025, salon professionnel et conférences.
Salon : 25 et 26 juin 2025
Arrivée des véhicules : 23 juin 2025 de 10h à 18h
Montage des stands : 24 juin 2025
Démontage des stands : 26 juin 2025 après-midi.

Lieu : Parc des Expositions de Reims
Site Henri-Farman, All. Thierry Sabine – 51100 REIMS

3. Réservation et tarif

AGIR Transport propose des stands aux prix de :

- 9m² à 3 650 € H.T.
- 12m² à 4 600 € H.T.
- 18m² à 6 900 € H.T.

La réservation de stand(s), d'espace(s) véhicule(s), de badge(s), de partenariat(s) n'est effective qu'à réception par AGIR Transport du bulletin de réservation et n'est confirmée par AGIR Transport qu'à réception de l'acompte de paiement de 2/3 de la commande.

4. Conditions de paiement / annulation de l'exposant

Le règlement s'effectuera :

- Soit par chèque en euros (payable sur une banque française) à l'ordre d'AGIR Transport
- Soit par virement bancaire sur le compte : LCL Montrouge (00526) – 2 avenue Jean Jaurès – 92120 MONTROUGE. IBAN : FR30 3000 2004 9500 0000 6539 Z19 – BIC : CRLYFRPP.

Vous devez informer votre banque que les frais bancaires sont à votre charge et que l'objet du virement doit indiquer : Journées AGIR + nom de votre société. Merci de nous communiquer une copie de l'ordre de virement avec votre dossier d'inscription.

En cas d'annulation de sa participation, la société sera redevable des montants engagés lors de sa réservation.

5. Co-exposition

Une entreprise partageant son stand avec un autre exposant sera soumise à un tarif d'inscription co-exposant. La co-exposition ne peut se faire que dans un espace de 12m² minimum.

6. Stand, équipement et badges

Le stand est fourni avec :

- Des cloisons, une moquette au sol, un rail de spots, un accès électrique et une enseigne
- 1 table et 2 chaises standards (possibilité de doubler pour les stands de 18m²)
- 1 badge exposant pour les stands de 9m² et 12m² ou 2 badges exposant pour les stands de 18m².

7. Badges

Les badges sont obligatoires pour tous les participants au salon, sauf montage et démontage. Celui-ci donne accès au salon, aux conférences, aux déjeuners des 25 et 26 juin, à la soirée de convivialité du 24 juin et à la soirée de gala du 25 juin 2025 organisées dans le cadre de l'évènement.

8. Défaut d'occupation ou annulation d'une commande

La non-occupation du stand, la non-présence d'un véhicule ou l'annulation d'une commande de partenariat ou de badge exposant ne pourront donner lieu à un remboursement des sommes versées ou justifier l'annulation des montants facturés.

9. Choix des emplacements

Dans la mesure du possible, AGIR Transport permet aux exposants de choisir leur stand. Les stands sont proposés tout d'abord aux sociétés exposant un véhicule, puis aux autres exposants dans l'ordre de réservation des stands. Si possible et en fonction de l'ordre de réservation, les véhicules sont exposés à proximité immédiate du stand, selon le souhait de l'exposant. L'exposition d'un véhicule est soumise à la réservation d'un module de 9m² au moins. Il est demandé aux exposants de choisir plusieurs stands parmi lesquels AGIR Transport déterminera l'emplacement attribué. Les exposants disposent d'un délai de 24h pour soumettre leurs choix, au-delà, AGIR Transport donne le choix à l'exposant suivant dans l'ordre de réservation. AGIR Transport se réserve de droit de procéder à des attributions sans consultation ou de modifier des attributions d'emplacement en cas de nécessité technique ou commerciale.

10. Installation du stand

Les exposants sont tenus de respecter les conditions de livraison, montage et démontage indiquées dans le dossier technique de l'exposant. Ils en informent leurs prestataires de manière à ce qu'ils respectent également ces conditions. Toute demande de dérogation relative aux horaires ou modalités de livraison, montage et démontage devra être faite aux organisateurs au plus tard le 1^{er} juin 2025.

11. Assurances et sécurité

Les exposants doivent souscrire une assurance individuelle dommages et responsabilité civile pour la durée du salon. Le site des Journées AGIR sera gardienné et sécurisé dès l'arrivée des véhicules jusqu'à la fin de la manifestation.

12. Respect des règles du site

Les exposants s'engagent à respecter le règlement établi par AGIR Transport et le Parc des Exposition de Reims et à le faire respecter par les entreprises intervenant pour son compte : aménagement, montage, électricité, livraisons, etc., notamment en matière d'hygiène, de sécurité des biens et des personnes et de respect de l'équité entre exposants. Les exposants sont tenus de veiller à utiliser des appareils et matériaux conformes à la législation.

13. Activités sur le stand

Les présentations et activités susceptibles d'impacter les autres exposants sont soumises à autorisation.

14. Refus de réservation

AGIR Transport se réserve le droit de refuser une demande de réservation de stand, de partenariat ou de REX.

15. Règlement des litiges

En cas de différends et de litiges concernant l'exécution ou l'interprétation du présent règlement de l'exposant, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut, le différend ou le litige relèvera du droit français et de la compétence des tribunaux de Paris.

16. Règlement général relatif à la protection des données

Le traitement de données fournies est conforme au cadre juridique relatif à la protection des données à caractère personnel établi par le règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le responsable du traitement de données à caractère personnel est l'association AGIR Transport, dont le siège se situe 23 rue Daviel, 75013 PARIS.

Le délégué à la protection des données au sein d'AGIR Transport est joignable par courrier électronique à l'adresse: rgpd@agir-transport.org

Les données collectées servent à assurer le service d'information des adhérents et des exposants sur les événements d'AGIR Transport.

Les personnes dont les données sont recueillies dans le cadre des activités d'AGIR Transport peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification et d'effacement des données à caractère personnel les concernant et disposent d'un droit d'opposition et de limitation au traitement de leurs données.

Les participants peuvent exercer l'ensemble de ces droits, en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : rgpd@agir-transport.org, ou par courrier à l'adresse postale d'AGIR Transport, 23 rue Daviel 75013 PARIS.

Coordonnées bancaires :

- Titulaire du compte : **AGIR TRANSPORT**
- IBAN : **FR30 3000 2004 9500 0000 6539 Z19**
- Code BIC : **CRLYFRPP**

CONTACTS :

Informations commerciales

Magalie DUJEANCOURT

magalie.dujeancourt@agir-transport.org

Tel. : 01 84 83 04 82

Communication / Médias / REX Exposants

Léa DEVOGE

lea.devoqe@agir-transport.org

Tel. : 01 84 83 04 83

Inscriptions / Commandes / Exposants

Anne-Laure BOURGAIN

al.bourgain@agir-transport.org

Tel. : 01 84 83 04 82

Comptabilité

Stéphanie LEPOIVRE

stephanie.lepoivre@agir-transport.org

Tel. : 01 53 68 04 24